



Réponse accès au TAJ

Par SummerIsComing

Bonjour à tous,

Je vous remercie par avance de l'intérêt que vous porterez à mon problème.

Je souhaite effectuer un métier nécessitant entre autres une enquête administrative. Or il y a maintenant presque 2 ans quelqu'un a porté plainte contre moi pour quelque chose que je n'avais pas fait, évidemment sa plainte a été classée sans suite pour infraction insuffisamment caractérisée (21).

J'ai donc effectué une demande d'accès au TAJ auprès du ministère de l'intérieur, il m'a été répondu de la part du ministère de l'intérieur avec comme en-tête la gendarmerie nationale que la gendarmerie ne détenait aucune fiche me concernant dans ce fichier et que la police nationale avait été informée de ma demande et que je serai informé directement d'inscription ou non relevant de sa compétence.

J'aurai donc une question :

Dois-je relancer le ministère ou contacter la CNIL car la police ne m'a rien envoyé en 3 mois désormais ou bien la police me répondra la même chose que la gendarmerie car c'est un fichier mutualisé et qu'il n'y a donc aucune fiche ?

Je vous remercie par avance de l'intérêt que vous porterez à mon problème.

Merci d'avance !

Par isernon

Bonjour,

comment accéder à sa fiche et à la faire rectifier ?

Vous pouvez adresser une demande au ministère de l'intérieur pour accéder à votre fiche et la faire rectifier.

Votre demande doit être adressée par courrier.

Précisez dans votre demande le ou les fichiers auxquels vous souhaitez avoir accès.

Vous devez joindre une copie recto-verso de votre titre d'identité.

Le ministère a 2 mois pour vous répondre à partir de la réception de votre demande.

source:

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32727http://]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32727http://[/url]

salutations

Par SummerIsComing

Bonjour,

Malheureusement ceci a déjà été fait comme vous avez pu le lire, il s'agit là d'un tout autre problème que je relate.

Cordialement.